



**MANUEL DES OFFICIERS
DE SURETE ET DE SECURITE
DE LA CAF**



Table des matières

I. Objectif du manuel	4
II. Fonctions des officiers de la sûreté et de la sécurité	4
a. Officier de la Sécurité et de la Sûreté de la CAF	4
b. Officier de sûreté et de sécurité de zone	4
c. Officier National de la Sécurité et de la Sûreté	5
d. Officier de sûreté et de sécurité de club	5
III. Gestion de l'accès au stade	6
a. Déterminer la capacité maximale de sécurité d'un stade	6
b. Planifier la gestion de l'accès à l'extérieur du stade	7
c. Considérations relatives au premier et au dernier kilomètre, à l'entrée, à la circulation et à la sortie	7
d. Utilisation de barrières pour la gestion des foules	8
e. Mise en œuvre du régime des fouilles	9
f. Centre des opérations du site	9
IV. Organisation d'une réunion sur la sûreté et la sécurité du site	10
a. Composition de l'équipe de sûreté et de sécurité du site	10
b. Importance de la réunion sur la sûreté et la sécurité du site	10
c. Réunion de sûreté et de sécurité le jour du match -2	10
d. Opérations intégrées de sûreté et de sécurité	11
V. Stadiers	11
a. Présentation des services de stadiers	11
b. Fonctions de base des stadiers	11
c. Fonctions spéciales des stadiers	12
VI. Dispositifs de contrôle d'accès	12
a. Panneaux d'accès	12
b. Les accréditations et les zones correspondantes	12
c. Équipes et officiels	13
d. Presse	14
e. Personnel des opérations	14
f. Billets	14
VII. Évaluation des risques	14
a. Modèle DIM-ICE	14
VIII. Code de conduite des responsables de la sûreté et de la sécurité	15
1. Code de conduite pour les adultes	15



2.	Conduite professionnelle	16
3.	Communication.....	16
4.	Utilisation des réseaux sociaux	17
5.	Rapport et documents.....	17
6.	Signalement des fautes professionnelles.....	17
i.	Harcèlement sexuel	18
ii.	Violence verbale et abus de pouvoir.....	18
iii.	Alcool et substances psychoactives	18
IX.	Liste des objets interdits.....	19
X.	Certificat de sécurité du stade.....	19



I. Objectif du manuel

Le Manuel des Officiers de sûreté et de sécurité de la CAF est élaboré comme un référentiel pour tous les Officiers de sûreté et de sécurité, du niveau des clubs au niveau continental. Ce guide rappelle de manière succincte les principales obligations opérationnelles des Officiers de sûreté et de sécurité.

Il permet aux professionnels de la sûreté et de la sécurité d'appliquer les normes minimales fondamentales et d'adopter une approche cohérente des opérations de sécurité lors de tous les tournois de la CAF. Tout Officier de Sécurité et de Sûreté mandaté par la CAF lors des matches de football doit se conformer à ce Manuel. Il en va de même pour ceux qui opèrent au niveau du club, du pays ou de la zone, qui doivent se conformer aux règles énoncées dans ce manuel.

Le Manuel des Officiers de Sûreté et de Sécurité de la CAF stipule que les agents impliqués dans les opérations de sûreté et de sécurité lors d'un match de football doivent suivre les procédures opérationnelles standard de la CAF en tout temps.

II. Fonctions des officiers de la sûreté et de la sécurité

a. Officier de la Sûreté et de la Sécurité de la CAF

Un Officier de sûreté et de sécurité de la CAF (CSSO) est un expert qui a été formé et commissionné par le Département de la Sûreté et de la Sécurité de la CAF pour aider à la réalisation des opérations de sûreté et de sécurité en Afrique. La CAF désigne et déploie un CSSO pour les matches à haut risque et pendant les phases finales afin d'aider les associations membres et les clubs à coordonner et à exécuter efficacement les opérations de sûreté et de sécurité avant, pendant et après le match. Le CSSO est mandaté pour travailler avec les représentants locaux de la sûreté et de la sécurité en veillant à ce que toutes les dispositions soient prises conformément aux règlements de la CAF en matière de sûreté et de sécurité.

b. Officier de sûreté et de sécurité de zone

L'officier de sûreté et de sécurité de zone est une personne formée par le Département de la sûreté et de la sécurité de la CAF afin d'aider à l'organisation des compétitions et des événements d'une zone. Dans le cadre des qualifications ou des tournois de zone, les officiers sont désignés par leurs zones respectives comme responsables de la sûreté et de la sécurité de zone pendant les compétitions de celle-ci.

Ils doivent assurer les fonctions suivantes :

- Appliquer le Règlement de la CAF en matière de sécurité et de sûreté.
- Travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs impliqués dans les questions de sécurité.
- Assurer la liaison avec les officiels de la compétition.
- Collaborer avec le Département de la Sûreté et de la Sécurité de la CAF ; et
- Assurer la mise en œuvre des dispositions du manuel de sûreté et de sécurité de la CAF.



c. **Officier National de la Sûreté et de la Sécurité**

Chaque association membre ou fédération désigne un Officier National de la Sûreté et de la Sécurité (NSSO) qui est formé par le Département de la Sûreté et de la Sécurité de la CAF.

L'officier national de sûreté et de sécurité est le point focal du club pour toutes les questions de sûreté et de sécurité de son association membre. En outre, il ou elle assume la responsabilité de toutes les questions liées à la sûreté et à la sécurité au sein de l'association membre.

Les autres attributions du NSSO sont, entre autres, les suivantes :

- Coordonner avec efficacité les éliminatoires de la CAF au sein de l'association membre.
- Se rendre immédiatement disponible pour toute question relative à la sûreté et à la sécurité des matches des équipes nationales ainsi que pour toute autre mission qui pourrait être confiée de temps à autre par le Département de la Sûreté et de la Sécurité de la CAF.
- Entretenir des liens étroits avec les groupes de supporters organisés et se familiariser avec les habitudes et les préférences locales.
- Établir — en coopération avec les autorités policières — un registre de tous les « supporters à risque » connus, à utiliser lors des contacts avec les agents de sécurité d'autres associations ou clubs membres, les compagnies de voyage, les autorités policières, etc. L'utilisation de ces dossiers en relation avec les matches à domicile ou à l'extérieur doit tenir compte des droits de l'homme pertinents.
- Assurer la direction et l'orientation des programmes de développement professionnel afin d'améliorer la base de connaissances de l'ensemble de l'équipe chargée des opérations de sûreté et de sécurité, et ce en animant et en organisant des ateliers de formation et des séances d'information sur la sûreté et la sécurité à l'intention des principaux acteurs de la sûreté et de la sécurité au sein de l'association membre.

d. **Officier de sûreté et de sécurité de club**

- L'Officier de sûreté et de sécurité de club doit être membre d'un club local inscrit dans une ligue de l'association membre.
- L'officier de sûreté et de sécurité du club est le point focal du club pour toutes les questions liées à la sûreté et à la sécurité.
- Après sa nomination, il ou elle sera chargé(e) d'assurer la liaison avec l'Officier de sûreté et de sécurité de la CAF pour toutes les questions relatives à la sûreté et à la sécurité au sein du club.

La liste ci-dessous énumère les principales attributions d'un officier de sûreté et de sécurité d'un club :

- Assurer la responsabilité de toutes les questions liées à la sûreté et à la sécurité au sein du club ;
- Contribuer à faciliter le travail du NSSO et du CSSO lors des matches de qualification continentale ou de phases finales, le cas échéant, d'une manière efficace et appropriée ;



- Entretien des liens étroits avec les groupes de supporters des clubs organisés et se familiariser avec leurs habitudes et leurs préférences ;
- Partager les informations relatives à tous les « supporters à risque » connus avec les autorités locales, le NSSO et le CSSO et renseigner les officiers de sécurité des autres associations membres ou clubs.

Cette liste n'est pas exhaustive.

III. Gestion de l'accès au stade

a. Déterminer la capacité maximale de sécurité d'un stade

Les Officiers de la sûreté et de la sécurité doivent être conscients de l'importance du respect de la capacité maximale de sécurité comme facteur essentiel pour l'impression des billets d'entrée aux matches.

La « capacité maximale de sécurité » d'un stade ou d'un autre lieu est le nombre d'occupants auquel il est possible d'exploiter l'enceinte en toute sécurité. Ce nombre n'est pas équivalent à la capacité maximale de personnes que le stade peut contenir.

La capacité maximale de sécurité est donc la plus faible des quatre (4) calculées, à savoir :

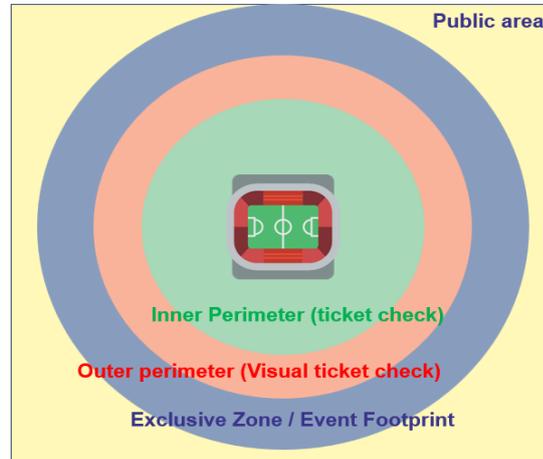


En principe, un stade est conçu de manière à disposer d'un nombre suffisant de points d'entrée et de sortie pour répondre à la capacité d'accueil. Aucune modification structurelle ou opérationnelle ne doit rendre les points d'entrée ou de sortie inutilisables, car cela affecterait la sécurité de tous.

Gardez à l'esprit que le simple fait qu'une chose soit possible ne signifie pas qu'elle est sans danger !

b. Planifier la gestion de l'accès à l'extérieur du stade

❖ Création d'un périmètre extérieur avant les portes principales du stade



❖ Accès du public aux stades : Points clés de la planification

- Points d'entrée et de sortie
- Contrôle du nombre de spectateurs entrant dans le stade
- Constitution de la foule
- Ouverture des portes du stade aux spectateurs
- Séparation des spectateurs à l'extérieur du stade
- Filtrage des spectateurs
- Fouille des spectateurs
- Détection et prévention de l'introduction d'objets non autorisés
- Contrôles et briefings avant l'événement
- Stratégie de communication aux points d'entrée
- Briefing des stadiers
- Signalisation.

c. Considérations relatives au premier et au dernier kilomètre, à l'entrée, à la circulation et à la sortie

Il s'agit des cinq phases du comportement des foules :

1. **PREMIER KILOMÈTRE** : C'est le point où tous les spectateurs se rendent au stade à partir de tous les axes du réseau de transport. Ce lieu doit être suffisamment spacieux pour faire face à la pression et disposer d'une signalisation adéquate pour orienter les spectateurs.



2. **DERNIER KILOMÈTRE** : Cette zone est utilisée pour les contrôles et les fouilles des piétons et des véhicules. Le Last Mile doit être situé à une distance raisonnable après le premier mile et avant le bâtiment du stade.
3. **ENTRÉE** : C'est l'entrée des spectateurs dans l'enceinte du stade. Il s'agit d'une période et d'une étape très délicates, car, à ce niveau, les spectateurs sont déjà actifs et ne veulent pas être retardés lorsqu'ils accèdent au stade. L'accès doit être fluide et sans entrave. Autrement dit, les tourniquets doivent être fonctionnels et un nombre suffisant de stadiers doit être déployé pour assister les spectateurs, en particulier lorsqu'il y a des dispositifs de comptage automatique. La plupart des problèmes surgissent à ce niveau. En cas de problème à ce niveau, la foule risque de se bousculer aux portes du stade, et c'est pourquoi la phase « Entrée » doit être correctement organisée.
4. **CIRCULATION** : C'est la phase au cours de laquelle les spectateurs sont entrés dans le stade et ont passé tous les contrôles de sécurité et de billets. Les spectateurs doivent à présent retrouver leurs sections et leurs sièges. Cette étape nécessite une signalisation très visible et un déploiement adéquat de stadiers pour orienter les spectateurs vers leurs sièges. Lors des grands événements, il est important de noter que la majorité des spectateurs visitent le stade pour la première fois. Il est de ce fait essentiel d'afficher le plan du stade à des endroits stratégiques, immédiatement après les tourniquets, dans la zone de circulation, afin de permettre aux spectateurs d'identifier leur prochaine ligne d'action.
5. **SORTIE** : Lors d'un match de football, il est toujours conseillé d'ouvrir toutes les portes de sortie quinze minutes avant le coup de sifflet final afin de permettre aux spectateurs de quitter le stade facilement et sans encombre. Pour d'autres disciplines sportives, il convient de tenir compte du nombre de sorties disponibles, de la capacité d'accueil de l'installation et de l'heure de fin de l'événement. C'est sur la base de ces informations que l'Officier de Sécurité déterminera l'heure à laquelle les portes doivent être ouvertes.

d. Utilisation de barrières pour la gestion des foules

Il faut insister sur la nécessité d'une utilisation efficace des barrières de contrôle des foules, sans lesquelles il sera difficile pour les responsables de la sûreté et de la sécurité de contrôler efficacement le mouvement des spectateurs à travers les points d'accès au stade.

Les barrières de contrôle des foules conviennent parfaitement à une utilisation pendant un match de football. Elles permettent un contrôle d'accès optimal et une sécurité renforcée. Elles contribuent à assurer la sécurité lors d'un événement sportif. La gestion des foules ne peut être efficace sans l'utilisation de barrières.

Les officiers de sûreté et de sécurité doivent toujours s'assurer que tous les points d'entrée de leur stade sont équipés de barrières adéquates, mises en place plusieurs jours avant le match. Ces dispositifs sont essentiels pour contrôler les mouvements des spectateurs dans le stade.



e. Mise en œuvre du régime des fouilles

Les responsables de la sûreté et de la sécurité doivent veiller à ce que tous les piétons et véhicules accédant au stade le jour du match fassent l'objet d'un régime de fouille rigoureux et adéquat. Toute personne accédant au stade le jour du match doit faire l'objet d'une fouille en bonne et due forme, à l'exception des personnes classées selon le protocole « bulle à bulle », à savoir, dans la plupart des cas, les équipes, les officiels et certains VVIP.

En principe, il faut prévoir des niveaux de filtrage pour effectuer des contrôles souples et complets de tous les spectateurs par le personnel de sécurité à la clôture du périmètre extérieur ou au cordon extérieur créé par le personnel de sécurité dans les stades qui n'ont pas de clôture du périmètre extérieur. Cette étape permet de s'assurer que seuls les détenteurs de billets peuvent accéder au dernier kilomètre qui mène aux tourniquets, et d'effectuer les premiers contrôles afin d'empêcher l'introduction d'objets ou de substances interdits dans le stade.

La présence de fusées éclairantes, de lasers, de pièces pyrotechniques et d'autres objets interdits dans le stade signifie que le régime de fouille mis en place par l'équipe de sécurité n'a pas été efficace. Il ne faut pas négliger le régime de fouille du stade, car de telles actions mettent en danger la vie de tous les spectateurs, joueurs et officiels.

f. Centre des opérations du site

La coordination efficace et judicieuse de toutes les opérations et la gestion des incidents lors d'un

jour de match ne peuvent être réalisées que par le biais d'une Structure Opérationnelle Conjointe avec l'établissement d'un Centre d'opérations sur site (VOC) au niveau du stade, où un représentant de chaque entité de sécurité est présent.

Une salle doit être aménagée et servir de VOC (Centre d'opérations sur le site). Le centre doit être doté de/d' :

- Bonne vue du TDJ et des sièges du stade ;
- Nombre suffisant de sièges — Acteurs clés de la sécurité ;
- Communication radio ;
- Communication téléphonique ;
- Ordinateurs et Internet ;
- Lien direct avec l'infotainment — Annonces publiques.

L'organisateur du match doit s'assurer que :

- Le personnel affecté au centre des opérations sur le site soit accrédité.
- Le centre des opérations sur le site est fermé à clé ou surveillé en permanence par un agent.
- Le centre des opérations sur le site doit être placé à un endroit stratégique, avec une vue dégagée sur la cuvette du stade ; et



- Le centre des opérations sur le site doit être équipé de caméras de vidéosurveillance et de systèmes de communication (talkies-walkies, téléphones fixes, Wi-Fi, etc.).

Le personnel du centre des opérations du site (VOC) :

Les officiers de sûreté et de sécurité de la CAF et des zones, les commandants de police, les commandants des services d'incendie, le coordinateur des stadiers, le coordinateur des agents de sécurité privés, les représentants des services d'urgence, les représentants médicaux et les autres agences ayant un rôle dans les opérations de sécurité et de sûreté le jour du match. Toutes les personnes susmentionnées doivent obligatoirement siéger au sein du VOC, et ce pour des raisons opérationnelles.

IV. Organisation d'une réunion sur la sûreté et la sécurité du site

a. Composition de l'équipe de sûreté et de sécurité du site

- Police
- Agence de billetterie
- Services de pompiers
- Organisateur de l'événement/Hôte
- Représentant de la sécurité privée
- Gestion du stade
- Conseil municipal
- Services d'urgence
- Autres services en fonction de l'ampleur des opérations.

b. Importance de la réunion sur la sûreté et la sécurité du site

L'organisation d'une réunion périodique sur la sûreté et la sécurité des sites est essentielle à la mise en œuvre efficace de toutes les exigences opérationnelles en matière de sûreté et de sécurité. Les officiers de sûreté et de sécurité sont ainsi appelés à se réunir avec les équipes de leurs sites respectifs afin d'examiner et de planifier les matches de football prévus à l'avance — souvent et constamment.

Ces réunions, souvent appelées réunions des parties prenantes en matière de sûreté et de sécurité, sont spécifiquement destinées à examiner tous les aspects liés aux opérations et à l'organisation du match de football. La composition de la réunion varie d'un pays à l'autre, mais ce qui est constant, c'est que tous ceux qui ont un rôle à jouer dans la fourniture de services de sûreté et de sécurité, ainsi que ceux dont l'action ou l'inaction peut affecter les opérations de sûreté et de sécurité, sont invités à la réunion. Ces séances sont différentes de toutes les autres réunions d'organisation, car elles sont consacrées exclusivement à des questions opérationnelles de sûreté et de sécurité.

c. Réunion de sûreté et de sécurité le jour du match -2

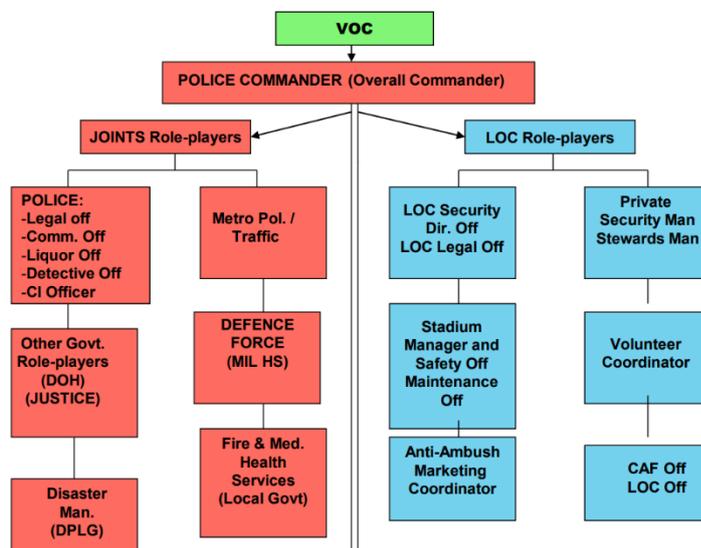
Cette réunion est une exigence obligatoire fixée par la CAF. Elle sera organisée par tous les officiers de sûreté et de sécurité en invitant les Commandants des opérations de sûreté et de sécurité. Lorsqu'un officier de la sûreté et de la sécurité de la CAF sera nommé, il ou elle



comptera sur le NSSO ou le SSO du club pour faciliter l'organisation de cette importante réunion. Les points suivants seront examinés lors de cette réunion :

- Ventes effectives de billets
- Nombre de spectateurs attendus
- Plan des services d'incendie
- Plan des services d'urgence
- Heure d'ouverture des portes
- Heure de déploiement du personnel
- Heures d'arrivée et de briefing pour toutes les agences de sécurité
- VVIP attendus
- Plan de circulation et d'itinéraire pour les équipes et les officiels
- Plans de secours

d. Opérations intégrées de sûreté et de sécurité



V. Stadiers

a. Présentation des services de stadiers

Les stadiers sont déployés pour jouer le rôle de premiers intervenants.

Des stadiers seront déployés pour agir en tant que premiers intervenants et seront soutenus par des agents de sécurité privés et la police, si nécessaire, pour assurer la sécurité du public et des participants au match, à l'intérieur du stade et dans ses environs.

b. Fonctions de base des stadiers

- ✓ Être le **premier point de contact** pour l'information et l'assistance.
- ✓ Effectuer des **contrôles de sécurité**.
- ✓ Occuper les **positions clés** autour du stade et veiller à ce que tous les points d'entrée et de sortie soient toujours dégagés.



- ✓ **Contrôler ou diriger les spectateurs** qui entrent ou sortent du stade.
- ✓ **Surveiller la foule** et détecter les problèmes de foule, notamment l'entassement.
- ✓ Veiller à ce que les spectateurs accèdent à la **zone indiquée** sur leur billet et y restent.
- ✓ **Intervenir en cas d'urgence**, donner l'alerte et prendre les mesures immédiates qui s'imposent.
- ✓ Fournir les **premiers soins d'urgence** de base ou demander une assistance médicale qualifiée.
- ✓ Assumer des tâches spécifiques **en cas d'urgence**, par exemple lors d'une évacuation.
- ✓ **Assister les services d'urgence** en cas de besoin.

c. Fonctions spéciales des stadiers

- ✓ **Validation des billets** aux tourniquets (sous réserve des plans de billetterie).
- ✓ **Fouille et contrôle** des objets interdits.
- ✓ **Contrôles d'accréditation** et refus d'accès.
- ✓ **Protection** des joueurs, des officiels et des VIP, y compris la protection du terrain.
- ✓ **L'expulsion** (« Expulser ») de personnes du stade, y compris l'utilisation de la force physique.

VI. Dispositifs de contrôle d'accès

a. Panneaux d'accès

Le panneau d'accès contient toutes les informations détaillées nécessaires pour permettre à une personne d'accéder à l'espace ou à la zone où il est affiché. Le panneau d'accès doit être affiché partout où une accréditation est requise. Le panneau d'accès facilite également le travail des stadiers, car il sert de guide en indiquant clairement les droits d'accès des différentes personnes dans des zones spécifiques du stade.

Il est recommandé que, pour chaque match de football, l'officier de sûreté et de sécurité veille à ce que le panneau d'accès soit placé aux bons endroits afin de faciliter le travail de l'équipe de sécurité chargée de la gestion et du contrôle de l'accès.

b. Les accréditations et les zones correspondantes

Il s'agit d'un dispositif d'accès physique délivré par la CAF ou les organisateurs du match pour permettre aux détenteurs d'accéder à des zones désignées à l'intérieur du stade ou de la zone à accès contrôlé ou d'une partie de celle-ci.

Tous les détenteurs sont tenus de toujours porter leur accréditation respective, car aucune personne non autorisée ne sera autorisée à accéder aux zones désignées, sans accréditation.

N. B. L'utilisation non conforme de l'accréditation n'est pas acceptable et l'accréditation n'est pas transférable. L'accréditation sera confisquée au porteur si elle ne lui appartient pas.



N. B. Les chasubles, les bracelets, les uniformes, entre autres, sont des accessoires qui peuvent être utilisés pour accéder à certaines zones d'un stade, d'un commun accord entre toutes les parties concernées et l'organisateur. L'approbation de la CAF est obligatoire et constitue une condition préalable à tout tournoi majeur ou match d'une finale de la CAF.

❖ **Dispositif Accréditation Supplémentaires – D.A.S**

Les jours de match, des dispositifs d'accréditation supplémentaires (DAS) peuvent être utilisés pour restreindre davantage l'accès aux zones clés telles que les zones 1 et 2. Il est recommandé d'installer des panneaux à tous les points d'entrée du JM-1 des différentes zones du stade indiquant les laissez-passer valables pour l'entrée.

NB: Une attention particulière doit être accordée à la distribution des SAD ALL ACCESS (AA).

❖ **Zones**

Les stades utilisés lors des matches/compétitions de la CAF sont désignés dix zones, qui sont conçues pour contrôler l'accès aux zones restreintes et aux zones de travail pour les personnes accréditées. Les zones désignées seront indiquées sur les cartes d'accréditation. Seules les personnes munies de l'accréditation correspondante et portant le numéro d'une zone désignée peuvent être autorisées à accéder à cette zone.

Zones	Description	Secteurs
1	Terrain de jeu	Terrain de jeu, accès au tunnel, bancs de touche Bancs, banc du 4ème officiel, position des photographes et des agents de radio et télédiffusion sur le terrain
2	Zones de la compétition	Vestiaires, salle des arbitres, salle médicale, bureaux de la CAF, salle de contrôle du dopage et tunnels.
3	Espaces publics	Toilettes publiques, points de vente publics, premiers secours, stands commerciaux et des villes hôtes, police, intendance, services médicaux d'urgence, zones de cérémonies et centre des volontaires.
4	Zones d'opération	Bureaux de la CAF, bureaux du COL, entrepôts de la CAF et centre d'opération du site
5	Espace VIP	Espace d'accueil VIP/VVIP
6	Tribune des médias	Sièges de la tribune des médias, positions de commentaire, zone mixte et conférence de presse
7	Centre des médias	Espace de travail pour les médias, espace de restauration pour les médias, photographes et services pour les médias
8	Zone de diffusion	Plateformes de caméra, zone d'interview flash, plateformes d'annonce et interview VIP
9	Espace accueil	Accueil commercial, partenaires commerciaux et salon d'accueil
10	Hôtels des officiels	Hôtels des équipes, hôtels des arbitres et hôtels officiels de la CAF

c. Équipes et officiels

Tous les joueurs de l'équipe, les officiels de l'équipe et les officiels de la CAF doivent être accrédités en conséquence. Lorsqu'ils se rendent à l'entraînement ou au stade, les joueurs et les officiels de l'équipe doivent porter l'accréditation avant de monter dans le bus de l'équipe.



Il est également recommandé aux membres de l'équipe de porter l'accréditation en dehors des jours de match afin d'être facilement identifiables en situation d'urgence.

d. Presse

Le personnel des médias doit être dûment accrédité pour avoir accès aux zones qui lui sont réservées.

Le personnel des médias doit utiliser la porte réservée aux médias dans le stade et sur les sites d'entraînement.

e. Personnel des opérations

Les membres du personnel doivent être formés, informés et supervisés sur l'utilisation de l'accréditation.

Aucune exception n'est prévue pour les membres du personnel qui ne sont pas accrédités de manière appropriée pour accéder à une zone restreinte qui ne fait pas partie de leurs fonctions.

f. Billets

L'entrée des spectateurs dans le stade est accordée sur présentation d'un billet par le spectateur. Le présent manuel interdit explicitement l'accès au stade aux spectateurs ne disposant pas d'un billet d'entrée. Tous les spectateurs doivent présenter un billet de match valable avant de pouvoir entrer dans le stade. Aucun accès n'est accordé aux spectateurs sans billet.

Il est interdit de vendre des billets à l'intérieur et aux alentours du stade les jours de match. Il est strictement interdit de vendre des billets aux alentours du stade le jour du match. Tous les spectateurs doivent présenter un billet de match en cours de validité pour accéder au stade.

VII. Évaluation des risques

a. Modèle DIM-ICE

Le modèle de risque DIM-ICE a été développé à partir de l'analyse d'accidents et d'incidents survenus dans le monde entier. Il est essentiel de comprendre les limites de la conception (D) (capacité, débit), les éléments d'information (médias sociaux, signalisation, annonces sonores, nouvelles) et les systèmes de gestion (M) (processus et procédures) pour savoir comment influencer le comportement des foules dans les lieux de rassemblement public.

Phases de l'événement, influences et modes de comportement

Un événement se définit par des phases, des influences et des modes :

- ❖ **Trois phases principales du comportement des foules** — l'Entrée, la Circulation et la Sortie.
- ❖ **Trois influences principales sur le comportement des foules** — la Conception, l'Information et la Gestion.
- ❖ **Deux modes principaux de comportement des foules** — Normal et d'Urgence.



Normal	Ingress	Circulation	Egress
Design			
Information			
Management			

Emergency	Ingress	Circulation	Egress
Design			
Information			
Management			

VIII. Code de conduite des responsables de la sûreté et de la sécurité

1. Code de conduite pour les adultes

En tant qu'adulte travaillant dans le football — que ce soit en tant qu'employé, membre du Comité Organisateur Local ou bénévole, vous avez la responsabilité de vous assurer que toutes les personnes participant aux activités de la CAF, en particulier les femmes, les mineurs et les adultes vulnérables, sont protégées contre les préjudices. En outre, vous avez le devoir d'entretenir un environnement de dialogue et de respect mutuel.

L'officier de sûreté et de sécurité veillera à ce que les comportements ci-dessous soient observés tout au long des événements de la CAF, conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection :

- Encourager chacun à respecter les règles.
- Coopérer avec les autres membres du personnel, les entraîneurs, les arbitres, les bénévoles, les joueurs et tous les officiels de match, et faire preuve d'appréciation et de respect à leur égard.
- Respecter les droits, la dignité et la valeur de chacun sans discrimination fondée sur l'âge, la race, la couleur de peau, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le handicap, la langue, la religion, les opinions politiques, etc. Louer les efforts et la participation au lieu de se concentrer uniquement sur les performances et les résultats.
- Accepter les décisions des officiels de match et se comporter de manière responsable sur les lignes de touche.
- Informer les coordinateurs si quelqu'un a été blessé ou malade.
- Signaler immédiatement, et en tout temps, tout problème de mauvaise pratique ou d'abus à un officier de protection désigné ou à l'adresse électronique suivante : caf.safeguarding@cafonline.com

L'officier de sûreté et de sécurité ne doit jamais adopter les conduites ou comportements ci-dessous tout au long des événements de la CAF, tel que stipulé dans les règlements de protection en vigueur :



- Utiliser un langage agressif ou abusif et adopter des comportements d'intimidation avec qui que ce soit.
- Entretenir une quelconque relation avec une personne qui constitue un abus de confiance ou de pouvoir.
- Utiliser un langage inapproprié dans n'importe quel média ou utiliser des insultes grossières, racistes, homophobes ou d'autres insultes discriminatoires.
- Avoir des relations sexuelles non consenties ou se livrer à des attouchements inappropriés avec quiconque, y compris en faisant des commentaires sexuellement suggestifs.
- Agresser les autres ou agir délibérément de manière blessante, par exemple en utilisant des mots méchants ou inappropriés pour contrarier, en répandant des rumeurs sur les autres ou en excluant délibérément quelqu'un.
- Utiliser les réseaux sociaux de manière à nuire à la réputation de quelqu'un, par exemple en publiant des commentaires ou des photos pénibles sur les plateformes de médias sociaux (Instagram, Facebook, Snapchat ou X, etc.) dans le but de blesser ou de contrarier quelqu'un.

N. B. Le non-respect de ce code de conduite entraînera la prise de mesures appropriées. Cela peut entraîner votre retrait de l'activité ou de l'événement pendant une certaine période, le temps qu'une enquête soit menée, et peut déboucher sur une action disciplinaire et/ou juridique.

2. Conduite professionnelle

L'officier de la sûreté et de la sécurité doit faire montre de qualités et de compétences exemplaires lui permettant de s'acquitter pleinement de ses tâches lors d'un match de football. L'officier adopte une conduite exemplaire dans l'exercice de ses fonctions. L'officier de la sûreté et de la sécurité doit faire preuve des qualités suivantes dans l'exercice de ses fonctions :

Attention au détail	Application des règles	Proactif	Expert en la matière
Observateur	Communicatif	Entraîneur	Ponctuel
Décideur	Solutionneur de problèmes	Serviable	Esprit d'équipe

Lorsqu'il est en service, l'officier de sûreté et de sécurité doit s'habiller de manière professionnelle, conformément aux directives de l'organisation. Les officiers de sûreté et de sécurité de la CAF sont tenus de porter leur uniforme lors de toutes les réunions et activités officielles, une fois qu'ils ont été affectés à une mission.

N. B. Les officiers de sûreté et de sécurité de la CAF reçoivent des uniformes pendant les tournois de la CAN, et ils sont obligés de les porter pendant les matchs officiels et les cérémonies de la CAF.

3. Communication

❖ Interaction avec les médias



L'Officier de sûreté et de sécurité n'a pas le droit de communiquer avec les médias ou d'accorder une interview aux médias au nom de la CAF. Il ne peut s'adresser aux médias qu'après avoir reçu l'autorisation du Département de la sûreté et de la sécurité de la CAF.

N. B. Cette restriction doit toujours être respectée, que le responsable de la sûreté et de la sécurité soit en service ou non. Veuillez d'abord prendre contact avec le Département de la sécurité et de la sûreté de la CAF et envoyer un courrier à l'adresse suivante : security@cafonline.com avant d'accorder une interview aux médias en rapport avec votre travail à la CAF.

❖ Interaction avec les autorités

Le Département de la Sûreté et de la Sécurité de la CAF est chargé d'assurer la liaison avec les autorités du pays hôte pendant les phases finales, les finales et les matches à haut risque.

N. B. Tout problème qui n'a pas pu être résolu sur place et qui est considéré comme un problème de haut niveau par le responsable de sécurité et de sûreté doit être signalé immédiatement au Département de sécurité et de sûreté de la CAF.

4. Utilisation des réseaux sociaux

L'utilisation des médias sociaux devrait faire l'objet d'une attention particulière. Il est strictement interdit de faire des commentaires au nom de la CAF sur n'importe quelle plateforme de réseaux sociaux et cela pourrait conduire à des actions disciplinaires contre les officiers en cause. La publication et le partage de photos ou de vidéos sur les réseaux sociaux sans l'autorisation de la CAF peuvent également entraîner une action disciplinaire de la part de la CAF.

5. Rapport et documents

La présentation de rapports écrits dans les délais impartis est l'une des responsabilités fondamentales de l'officier de sûreté et de sécurité. Il est vivement recommandé d'observer et de documenter de manière adéquate les problèmes de sûreté et de sécurité. Les rapports comprenant une documentation adéquate de toutes les actions observées doivent être immédiatement transmis au département de la sûreté et de la sécurité de la CAF par les officiers de sûreté et de sécurité de la CAF désignés.

6. Signalement des fautes professionnelles

Si vous avez des soupçons honnêtes et raisonnables qu'une violation ou un acte répréhensible est lié à l'organisation ou à son administration :

- s'est produite, se produit ou est susceptible de se produire ; et
- est grave/substantiellement vraie ; et
- vous ne divulguez pas d'informations à des fins personnelles.

vous devez alors signaler immédiatement cette information à :



- whistleblowing@cafonline.com ou au service de conformité de la CAF, qui peut être contacté physiquement au siège de la CAF ou par courrier électronique à compliance@cafonline.com.

La personne responsable contactera le dénonciateur sans délai pour accuser réception de ses préoccupations et lui donner des conseils sur les étapes suivantes.

Si vous soulevez une préoccupation légitime (à condition que vous agissiez de bonne foi), vous ne risquez pas de perdre votre emploi ou de subir des conséquences négatives telles que des représailles ou une victimisation. Cette assurance ne s'applique pas à ceux qui soulèvent malicieusement une préoccupation qu'ils savent être fausse. La CAF protège la confidentialité de toute plainte et garantit l'anonymat dans la mesure du possible.

Au nombre des fautes professionnelles, on compte :

- Corruption ou pots-de-vin.
- Abus de pouvoir.
- Harcèlement.
- Fuite de données.
- Tout autre comportement contraire à l'éthique impliquant des membres de l'équipe de la CAF, dissimulé de manière inappropriée et susceptible de nuire à la réputation de la CAF.

I. Harcèlement sexuel

Les officiers de sûreté et de sécurité doivent faire attention à leur comportement avec le sexe opposé, en particulier avec leurs collègues et les autres membres du personnel de soutien, y compris le personnel hôtelier et les bénévoles. La CAF ne tolérera aucun acte de harcèlement sexuel de la part d'un officier affecté à une mission de la CAF. De tels actes — s'ils sont signalés — feront l'objet d'une enquête approfondie et peuvent conduire à un désengagement immédiat des services de l'officier s'il est reconnu coupable.

II. Violence verbale et abus de pouvoir

Les officiers de sûreté et de sécurité doivent faire attention au langage et au ton qu'ils emploient pour communiquer, afin de ne pas donner l'impression d'être verbalement injurieux. Ils doivent s'abstenir d'abuser de toute personne en service. Le CSSO doit également veiller à ne pas abuser de son pouvoir. Tous les membres de l'équipe doivent être respectés et les agents doivent être en mesure d'apporter leur soutien à tout moment sans rabaisser qui que ce soit.

III. Alcool et substances psychoactives

Dans l'exercice de ses fonctions, l'officier de sûreté et de sécurité s'abstient de consommer de l'alcool et toute substance susceptible d'altérer son jugement, y compris les drogues dures et autres substances susceptibles d'affecter ses performances et son jugement. La CAF n'hésitera pas à traiter avec fermeté tout officier surpris en train de consommer de l'alcool pendant son service ou toute autre substance susceptible d'altérer son jugement.



IX. Liste des objets interdits

- | | |
|---|---|
|  Fireworks, pyrotechnics |  Professional cameras with a detachable lens, video cameras or other recording equipment |
|  Laser pointers |  Banners, signs or flags of discriminatory, offensive or politically motivated nature |
|  Sharp objects of any kind |  Large umbrellas, strollers (<u>prams</u>) |
|  Weapons |  Balls of any kind including full-sized footballs. |
|  Lighters/matches |  Any sort of animals |
|  Cigarettes (smoking) |  Narcotics or stimulants |
|  Glass bottles |  |
|  Alcoholic beverages and narcotics of any kind |  |
| |  |
| |  |
| |  |
- Any other object which could compromise public safety and/or harm the reputation of the event as assessed at the sole discretion of the local authorities and the Club / LOC.*

X. Certificat de sécurité du stade

Tous les officiers de la sûreté et de la sécurité, du club jusqu'au niveau continental, doivent impérativement s'assurer qu'ils reçoivent une copie du certificat de sécurité du stade dans lequel ils exercent leurs activités. Cela aidera les officiers à bien des égards, car cela leur permettra de confirmer que le stade peut être utilisé en toute sécurité et qu'il est certifié comme tel.

Le certificat de sécurité du stade ne doit pas dater de plus de deux (2) ans à compter de sa date d'émission.



www.cafonline.com